

Réponses des candidats du Front de Gauche (élections législatives des 10 et 17/06/12) aux questions posées par les sections Paris10/11, Paris Centre, Paris 20 de La Ligue des Droits de l'Homme sur la situation des mineurs étrangers isolés (MIE)

Questions aux candidats aux élections législatives dans les 5e, 6e et 7e circonscriptions de Paris
réunion du 14 mai 2012

Q1) Quelle est la position de votre parti politique vis-à-vis des migrants en général et plus particulièrement des mineurs étrangers isolés ?

La position du Parti de Gauche, du Parti communiste français et du Front de Gauche vis-à-vis des migrants en général :

Vis-à-vis des migrants en général, le Front de Gauche veut instaurer une rupture avec les politiques de stigmatisation : l'immigration n'est pas un problème ! Nous voulons enfin que soit instaurée l'égalité des droits entre français et étrangers. Concrètement, les mesures que nous voulons prendre sont :

- abrogation des lois sur l'immigration votées depuis 2002 et refonte du Ceséda ;
- rétablissement de la carte unique de dix ans donnant droit à la vie privée et familiale et au travail, du droit au regroupement familial, du droit au séjour pour raisons médicales
- régularisation des personnes sans-papiers, afin de solder la situation laissée par la droite ;
- décriminalisation du séjour irrégulier
- fermeture des centres de rétention ;
- fin des mesures transitoires à l'encontre des Rroms
- mettre un terme aux accords bilatéraux qui conditionnent l'aide au développement à la lutte contre l'immigration
- respect scrupuleux des obligations de la France au regard du droit d'asile, à déconnecter des politiques migratoires ;
- refonte du Code de la nationalité, fondée sur le droit du sol intégral et automatique dès la naissance, et sur un droit à la naturalisation au-delà de cinq ans de résidence en France.
- droit de vote et d'éligibilité pour les résidents étrangers
- égal accès aux concours de la fonction publique (hormis les fonctions régaliennes de l'État) et à l'ensemble des métiers.

Ces politiques ne doivent plus relever du ministère de l'Intérieur, mais revenir aux Affaires sociales (notamment pour la nationalité), et être partagées avec les Affaires étrangères pour l'asile. Dans le domaine de l'asile, nous sommes opposés à la Convention de Dublin II. Nous voulons que soit instauré le respect de la liberté du demandeur d'asile de choisir son pays d'accueil dans lequel sa demande doit être examinée et non qu'il soit contraint de voir cette demande examinée dans le pays

d'entrée dans l'UE. Nous incluons les problématiques des femmes fuyant des violences liées au genre ainsi que la protection des personnes LGBT, pour une extension du droit d'asile aux personnes victimes de persécutions ou de traitement inhumains commis par des organisations non étatiques. Nous sommes pour la suppression de la liste des pays dits « sûrs » et de la procédure dite « prioritaire », expéditive, sans aides sociales et contraire aux droits de recours à la Cour Nationale du Droit d'Asile.

La position du Parti de Gauche, du Parti communiste français et du Front de Gauche sur les mineurs étrangers isolés :

S'agissant des mineurs isolés étrangers, ils sont aujourd'hui doublement victimes des politiques anti-immigrés et de la remise en cause de la protection de l'enfance en général. La situation actuelle est des plus préoccupantes. Dans les faits, les lois françaises et la Convention internationale des droits de l'enfant ne sont plus respectées. Les mineurs isolés étrangers sont de plus en plus considérés avant tout comme étranger et non plus comme mineurs et qui plus est mineurs isolés en danger, alors que les mineurs étrangers doivent selon les textes bien relever de la protection de l'enfance. En tant que migrants, ils bénéficieront de nos mesures d'ordre général dans ce domaine et du changement de climat politique et social.

Mais c'est d'abord en tant que mineurs isolés et donc en danger qu'ils doivent être considérés, avec un droit à la protection égal à celui des autres mineurs en danger. Cette protection, pour qu'elle ait tout son sens, doit trouver un prolongement dans leur existence de jeunes adultes, jusqu'à ce qu'ils aient les moyens de leur autonomie (il faut cesser de limiter les signatures des contrats jeunes majeurs). La première étape est l'application effective de la loi et des règlements, avec le principe de faire bénéficier les mineurs isolés étrangers du bénéfice du doute : la présomption de minorité doit leur ouvrir l'ensemble des droits attachés à leur statut de mineurs, notamment le signalement systématique à l'ASE et au parquet des mineurs, l'accès au juge pour enfants, la scolarisation ou l'accès à une formation (présentation systématique et sans attendre au Casnav), l'accès aux mesures socio-éducatives et médicopsychologiques que leur situation réclame. La reconnaissance de leur minorité doit se baser sur les preuves administratives qu'il est possible de recueillir, les tests osseux étant à abandonner du fait de leur imprécision avérée.

Les moyens nécessaires pour un hébergement digne, les recrutements et formations de personnels permettant une prise en charge à la hauteur des besoins, doivent être dégagés prioritairement par l'État, avec une péréquation entre les départements pour ce qui concerne la participation des Conseils généraux, de sorte que l'effort budgétaire soit équitablement réparti sur le territoire national.

Mais les départements les plus concernés par un nombre conséquent de mineurs isolés, tels que Paris, la Seine St Denis, l'Île-et-Vilaine notamment, ne peuvent s'exonérer de leurs responsabilités en dépit du droit. Il n'est pas acceptable que des départements évoquent, en premier réflexe, la charge financière insupportable ou se déclarent incompétents.

La recherche des familles et la reconstitution des fratries dispersées doivent être au nombre des objectifs.

La lutte contre les réseaux de traite des êtres humains doit intégrer un renforcement des protections pour les victimes.

Enfin, l'État doit de nouveau assumer ses missions, y compris au niveau de ses services déconcentrés. Pour ce qui concerne les missions déléguées au secteur associatif, les financements doivent retrouver le niveau nécessaire à ce qu'un travail de qualité soit réalisé.

Une logique de coopération doit se substituer à la mise en concurrence des associations pour décrocher des appels d'offre publics, et si le contrôle des prestations fournies dans un tel cadre est légitime, il doit prendre une dimension qualitative et rompre avec l'obsession des statistiques. Le Front de Gauche est opposé à toute forme de marchandisation de la solidarité.

Q2) Quels moyens envisagez-vous au niveau de votre circonscription pour accueillir dignement les migrants et, en particulier, pour assurer la prise en charge et la protection des mineurs étrangers ?

En préalable, rappelons que un-e député-e ne cumule pas nécessairement cette responsabilité électorale avec un mandat local, et que même lorsque c'est le cas, son action en tant que députée est distincte de son action en tant qu' élu-e local-e. Il serait démagogique d'entretenir une confusion entre le rôle d'un-e député-e, celui d'un-e ministre et celui d'un-e adjoint-e au maire de Paris ou d'un-e Conseiller-e de Paris.

Un-e député-e peut intervenir de plein droit dans le dossier des mineurs isolés au titre du contrôle de l'application de la loi (et il y a beaucoup à faire !), éventuellement pour modifier les textes législatifs qui le nécessiteraient. Il lui est aussi possible, de manière plus informelle mais traditionnellement reconnue, de jouer un rôle d'influence, de médiation et d'interpellation.

Une série de mesures législatives générales ont été évoquées en réponse à la première question, et le contrôle des actions menées le sera à la dernière question.

Au niveau de la circonscription, la clé pour avancer réside dans le dialogue à rétablir entre l'État et les Conseils généraux afin d'en finir avec le ping-pong entre institutions se rejetant la faute des déficiences constatées. C'est pourquoi nous demanderons au préfet de région et aux présidents des huit Conseils généraux franciliens une mise à plat des problèmes et une coordination des réponses à apporter. La question pourra être portée au niveau national, sous la responsabilité du gouvernement, avec à tous les niveaux la nécessité de croiser les responsabilités des Affaires sociales, de la Jeunesse, de la Justice, de l'Éducation nationale, et des acteurs locaux. Ces échanges entre institutions doivent garantir une place aux associations de telle sorte que la parole des premiers concernés soit aussi entendue. Si la question des budgets à mobiliser se révèle impossible à dépasser, malgré une implication forte de l'État, un système de péréquation mettant à contribution les territoires les moins solidaires pourra être instauré par la loi et les règlements.

Au plan le plus concret, la confiance à établir entre les jeunes concernés et les institutions, voire simplement avec les adultes intervenant auprès des mineurs isolés, passe par la multiplication des contacts humains, dans la durée, avec une certaine stabilité. La multiplication des maraudes est donc nécessaire. Mais les espoirs créés ne doivent pas être déçus par des résultats trop faibles ou trop longs à venir. Les procédures doivent donc être raccourcies, et le nombre de filtres réduits, notamment pour l'établissement de la minorité des jeunes étrangers isolés, puis pour leur intégration dans le dispositif de droit commun, gage de leur intégration à notre société par les échanges que ce dispositif permet avec des jeunes ayant d'autres parcours.

Ces objectifs demandent la formation de l'ensemble des personnels intervenant dans ce secteur aux spécificités des mineurs isolés étrangers, le recrutement d'éducateurs spécialisés en nombre suffisant, la mobilisation d'interprètes permettant aux mineurs isolés d'être mieux informés et plus acteurs dans les démarches, l'appel à des psychologues connaissant leurs problématiques...

Il existe une vraie contradiction concrète entre la nécessité d'un suivi au plus près de ces populations et dans la durée, et les difficultés à ouvrir de nouveaux lieux d'accueil à Paris.

C'est dans ce sens que nous souhaitons intercéder auprès des institutions en responsabilité de ce dossier, et participer aux échanges afin de contrôler l'application des textes en vigueur, de mesurer directement les évolutions et d'en tirer des conclusions quant aux changements législatifs qui pourraient être utiles.

Q3) Concernant plus particulièrement l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), que proposez-vous tant en termes de capacités d'accueil que de procédures afin que cette structure puisse faire face à ses obligations ?

Plusieurs objectifs doivent guider l'évolution des capacités d'accueil : mettre fin aux hébergements indignes et notamment aux hébergements hôteliers, proposer des hébergements en continu, prendre en compte la spécificité des mineurs et éviter à la fois de les mêler à des publics adultes précaires, et à la fois de les isoler entre eux.

Les réformes des procédures doivent viser à :

- mettre fin à la multiplication des remises en cause de la minorité des jeunes concernés
- accélérer les signalements à l'ASE et les prises en charge de l'ASE
- faire intervenir plus tôt le juge de sorte que les mesures d'assistance éducative interviennent le plus rapidement possible
- garantir la possibilité de contrats jeunes majeurs en aval de la prise en charge des mineurs

Q4) Êtes-vous prêts à prendre l'initiative d'une demande de rapport parlementaire sur l'accueil et la protection des mineurs étrangers ?

Oui.

Mais une mission d'information parlementaire n'aura de sens que si ses conclusions permettent de déboucher sur une amélioration des budgets de l'État consacrés à la protection des mineurs isolés et, éventuellement, à des évolutions législatives qui apparaîtraient nécessaires. Nous nous engageons donc au-delà de cette seule demande de rapport parlementaire.

Martine Billard, candidate du Front de Gauche dans la 5e circonscription de Paris

Danielle Simonnet, candidate du Front de Gauche dans la 6e circonscription de Paris

Catherine Vieu-Charier, candidate du Front de Gauche dans la 7e circonscription de Paris